



CE Fonctions Support

Réunion du 25 mars 2014

Partager ce que nous en avons compris.

CE - ASC – Résolutions

Médiathèque Olivier De Serres

« La médiathèque du siège d'Orange est ouverte pour l'ensemble des salariés travaillant à Olivier De Serres, Jobbe Duval et bientôt Alleray. Comme la salle de sport elle fait partie des services mis à la disposition des salariés dans tous les sièges de grandes entreprises. C'est donc la vitrine sociale qu'affiche Orange pour son siège et dont elle use dans sa communication tant interne qu'externe. À ce titre les élus souhaitent que l'entreprise exonère dès 2014 le CE du montant de la location de cette salle, dont le coût n'est pas supportable par le seul CE FS. Le montant excessif de ce loyer pénalise l'ensemble des salariés du CE FS sur leurs prestations ASC. En contrepartie, le CE Fonctions Support continuera à assurer la gestion et l'animation de cette médiathèque. »

14 voix pour, 1 abstention

Aide médiathèque hors Olivier de Serres

« Afin qu'il y ait une plus grande équité avec les salariés travaillant à Olivier de Serres, les élus du CE proposent de rétablir une prestation spécifique individualisée en sus des bouquets pour celles et ceux ne pouvant pas bénéficier de cette médiathèque par un remboursement sur facture. Cette aide est limitée à une aide par an par salarié ou ayant droit sur production d'une facture ou justificatif de paiement dans la limite de 40€ par ouvrant-droit et par an. »

15 voix pour

Aide vacances pour un-e salarié porteur d'un handicap

« Cette aide a pour objectif de faciliter les vacances des personnes porteuses d'un handicap. Elle permet une prise en charge partielle du voyage ou séjour d'une personne l'accompagnant.

Le montant de l'aide de l'accompagnateur est de 400 euros sur remboursement sur facture.

Les conditions :

- le Quotient Familial 2014 doit être validé avec la prise en compte du handicap dans son calcul.
 - un certificat médical attestant de la nécessité d'un accompagnateur pour le voyage ou séjour.
 - l'accompagnateur ne doit pas être un ayant droit du salarié mais un tiers (par exemple : un enfant majeur non à charge, un ami, un aidant professionnel, etc.)
 - l'accompagnateur doit disposer d'une facture originale du prestataire du séjour, acquittée à son nom
- budget prévisionnel : 2 000 €. »

15 voix pour

Bourse humanitaire

« Les élus du CE décident de reconduire pour 2014 la prestation bourse humanitaire proposée aux ouvriers-droits. »

4 voix pour, 5 abstentions, 6 voix contre

GSSC – Communication sur déménagement plateforme G2A Metz – rien n'a été dit ... !

Curieuse communication à vrai dire à propos d'un déménagement, on y apprend que la destination précise n'est pas encore fixée parmi les 3 sites possibles ... ça c'est de l'info ! Donc vos représentants au CE n'ont rien appris qu'ils ne savaient déjà, pas plus que le CHSCT concerné d'ailleurs. Au niveau de Fonctions Support il concerne une quarantaine de salariés, mais au total environ 200 collègues seront déplacés du fait d'une fin de bail mi 2016 avec travaux pour libération dès fin 2015

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-orange.org>

Vos correspondants CFE-CGC :

Frédéric ANDREANI - Marc ARNOLD - Patrick BRIVOT – Philippe CASTANDET – Serge CLEMENT – Laurence DALBOUSSIERE
Dominique De SPIRT - Jean-Marc DARTAGNAN - José DIAS - Dominique DUBRAY - Paul FABRE - Laure FALEMPIN
Antoine GALIA - Patricia GARCIA – Yves GARCIA – Yvon HENRY – Véronique LEFORTIER – Nicole MERI
Monique MANGIONI – Jean-Claude MINET – Pascal PEREZ – Virginie POUCHAIN – Pierre REGNIER – Catherine REYDY
Patrick ROGER – Philippe SUDRE – Christian TRUONG NGOC

Rapports annuels 2013 des Services de Santé au Travail et d'activité des médecins du travail

Le rapport annuel administratif et financier est un exercice formel peu édifiant en lui-même si ce n'est qu'il fait apparaître l'extrême atomisation de l'organisation des services de santé au travail (SST) en charge des salariés du périmètre des Fonctions Support et que l'on comprend du coup très vite pourquoi la consolidation des informations mais surtout des commentaires des médecins du travail est une mission plus que difficile et avec des limites, les élus ont remercié le médecin coordinateur et rapporteur.

Hors le SST du siège qui comprend 3 médecins du travail (mais 2,1 ETP), 3 infirmières et une assistante médicale et qui a été en charge de 2618 salariés des Fonctions Support dont le lieu de travail se situe sur Paris intra muros et la première couronne, la répartition de la prise en charge des 1654 salariés de province et de la deuxième couronne s'est opérée sur pas moins de très précisément 40 médecins différents ...

Pour ce qui est des rapports des médecins, en tous cas de ceux qui nous sont présentés, c'est-à-dire uniquement ceux des 3 médecins du SST du siège et de la synthèse, il y a beaucoup à lire (le nombre de pages des documents n'est pas compatible avec la durée de l'intervention !) et il n'est pas possible d'en restituer un condensé fidèle. Il faut retenir que la médecine du travail a été réformée depuis juillet 2012, le cycle des visites ordinaires est maintenant de deux ans et l'entreprise applique dorénavant strictement les surveillances médicales renforcées (SMR) du cadre législatif : femmes enceintes, mineurs, handicapés, expositions aux CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques tels que benzène, amiante ...).

L'activité des médecins comporte un important volet de participation à des travaux pluridisciplinaires en relation avec d'autres acteurs dont les salariés sur le lieu même de leur poste de travail. Suite à questionnement CFE-CGC sur le sujet le médecin présent du SST du siège a dit n'avoir subi de l'entreprise aucune restriction sur les moyens demandés et que le dispositif médical concernant les expatriés ou missionnés à l'étranger était en place.

Parmi les conclusions du rapport de synthèse, et en tête de liste des points de vigilance : « Le mal être des salariés et des managers liés aux différents projets organisationnels qui se mettent en place, en même temps que départs et temps partiels se multiplient. Les inquiétudes portent sur le manque de ressources, l'augmentation des charges de travail, le développement de la polycompétence, la perte des savoirs, la pression sur l'obtention des résultats. » Un peu plus loin : « Une certaine défiance des salariés semble apparaître dans le contexte actuel, liée au souvenir des restructurations d'il y a quelques années. », ce n'est pas extrait d'un tract syndical, il s'agit bien du rapport des médecins du travail !

Dans un registre un peu différent et toujours parmi les points de vigilance : « La durée de traitement des dossiers par le Comité Médical reste encore problématique. » Même si dans les points positifs : « De réels progrès ont été constatés au niveau du Comité Médical avec la création d'un poste de médecin référent et grâce à des interlocuteurs réactifs au pôle « longues maladies » ».

Convergence DTF & DSIF – Regroupement des équipes RH et Communication Interne

Ces dossiers (un pour ce qui est des équipes RH et un autre pour les équipes Communication Interne) étaient présentés en information/consultation à Fonctions Support alors que les mêmes points étaient présentés le lendemain en information préalable au CE ITRSI ... curieuse différence d'approche pour les mêmes sujets. Certes les équipes RH et Communication Interne relèvent du périmètre social des Fonctions Supports mais précisément dans ce contexte leurs missions premières sont de supporter le cœur d'activité DTF et DSIF, l'ordre des choses voudrait donc que ceux qui sont concernés par ces évolutions au cœur des métiers de la future DTSI (fusion de DTF et DSIF), plus de 13000 personnes, excusez du peu !, se soient prononcés avant d'émettre un avis sur les certes environ 200 personnes des équipes RH et la dizaine de personnes en charge de Communication Interne qui interviennent en support.

Or, que nous dit-on sur ce regroupement en cœur d'activité ? Précisément rien ! Et semble-t-il parce qu'il n'y aurait rien à dire, les deux blocs resteraient inchangés et simplement mis sous la même autorité ce qui est déjà le cas dans les faits. L'intérêt majeur d'une telle fusion se bornerait donc à une mutualisation des organisations RH et Communication Interne ...

Vos représentants et élus sont très perplexes et dans l'attente de vos remontées d'information pour nourrir la réflexion sur ce sujet qui pourrait être plus vaste et plus engageant qu'annoncé à ce stade. Ils ont fait observer que le principe même d'information et consultation simultanées avait été refusé par une résolution unanime il y a plusieurs mois, et pour toutes ces raisons ont refusé la consultation au cours de cette séance.

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-orange.org>

Vos correspondants CFE-CGC :

Frédéric ANDREANI - Marc ARNOLD - Patrick BRIVOT – Philippe CASTANDET – Serge CLEMENT – Laurence DALBOUSSIÈRE
Dominique De SPIRT - Jean-Marc DARTAGNAN - José DIAS - Dominique DUBRAY - Paul FABRE - Laure FALEMPIN
Antoine GALIA - Patricia GARCIA – Yves GARCIA – Yvon HENRY – Véronique LEFORTIER – Nicole MERI
Monique MANGIONI – Jean-Claude MINET – Pascal PEREZ – Virginie POUCHAIN – Pierre REGNIER – Catherine REYDY
Patrick ROGER – Philippe SUDRE – Christian TRUONG NGOC